



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur

PRENEZ AVIS QUE les règlements suivants, adoptés à la séance du conseil municipale le 10 juin 2025, ont été approuvés par la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais et sont entrés en vigueur le 23 juin 2025, soit la date des certificats de conformité délivrés par la MRC :

- Règlement numéro 661-25 relatif au zonage remplaçant et abrogeant le règlement numéro 269-05;
- Règlement numéro 662-25 relatif au lotissement remplaçant et abrogeant le règlement numéro 270-05;
- Règlement numéro 666-25 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) remplaçant et abrogeant le règlement numéro 274-05.

Les règlements sont disponibles pour consultation à la Maison des Bâisseurs, 8, chemin River, durant les heures d'ouverture et dans le site Internet de la Municipalité de Cantley à l'adresse www.cantley.ca sous la rubrique « <https://cantley.ca/revision-reglements/> ».

Signé à Cantley, ce 26 juin 2025

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'endroit désigné par le conseil ainsi que dans le site Internet de la Municipalité à l'adresse www.cantley.ca sous la rubrique « Avis publics ».

Signé à Cantley, ce 26 juin 2025

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier